

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

Jedi, malgré la volonté si souvent manifestée de l'Assemblée, M. Thiers l'a entraînée dans une discussion profondément regrettable à tous les points de vue ; l'homme politique qui a si souvent recommandé et pratiqué la vertu de la prudence doit amèrement regretter d'avoir provoqué une crise ; mais lui seul en est la cause : il est bon que le pays le sache.

Grâce à M. Thiers, les questions de principes, qui s'étaient volontairement et patriotiquement effacées, viennent de se dresser en face l'une de l'autre ; grâce à lui, la droite et la gauche se sont comptées ; grâce à lui, elles se connaissent ; plaise à Dieu que, grâce à lui, elles ne se désunissent pas bientôt !

Il est bon de savoir comment les faits se sont présentés :

M. le président du pouvoir exécutif, monté à la tribune pour donner à l'Assemblée un exposé de la situation et pour lui faire connaître les conditions de paix qu'il ne cesse d'offrir à Paris, pourvu que l'armée puisse y rentrer sans effusion de sang, c'est-à-dire : la vie sauve aux émeutiers qui mettraient bas les armes, et la continuation du paiement des trente sous à ceux qui n'auraient pas d'autres moyens d'existence, conditions douces s'il en fut jamais ; le président du pouvoir exécutif, disons-nous, n'a pu résister à la tentation de faire incidemment l'éloge de sa république ; il l'a peinte sous des couleurs attrayantes, exagérées à notre avis ; il a dit même qu'elle avait atteint du premier coup les limites d'une perfection qu'on pourrait à peine rêver.

Il ne faut pas être doué d'un sens politique bien susceptible pour comprendre ce que cette phrase signifie ; une Assemblée qui aurait laissé dire, sans qu'aucun de ses membres protestât, que le gouvernement de M. Thiers avait atteint du premier coup les limites d'une perfection qu'on pourrait à peine rêver, cette Assemblée aurait perdu tout droit pour l'avenir de jamais réclamer contre le maintien du système. Il y avait eu attaque ; il fallait une riposte pour consacrer un droit, nous le répétons, tenu jusqu'ici dans un silence volontaire et réfléchi.

M. de Kerdrel, qui jouit dans la Chambre d'une haute réputation de loyauté et de patriotisme, et qui représente, en quelque sorte, les opinions d'un groupe important de députés monarchiques, a senti qu'un devoir impérieux l'appelait à la tribune. Il y est monté et a parlé non pas seulement au nom de ses amis politiques personnels, mais au nom de tous ceux qui n'acceptent pas que le pays continue indéfiniment à être organisé par M. Thiers, sans être jamais constitué. M. de Kerdrel devait bien sentir que ses observations soulevaient des orages dans la gauche, seule partie de l'Assemblée qui eût applaudi aux paroles de M. Thiers ; mais sa conscience lui dictait sa conduite ; il a obéi, et nous n'avons pu l'en blâmer, en dépit des inconvénients graves que sa parole allait apporter.

L'honorable député a bien soigneusement ébauché, pour le présent, lui et un grand nombre

de ses collègues soutenaient le pouvoir, qu'ils lui donnaient l'appui de leurs conseils, celui de leurs votes, surtout celui de l'abandon momentané des revendications que chaque parti aura à produire à une heure plus calme, et sur lesquelles le pays devra se prononcer. Mais il a établi aussi que, par cet abandon provisoire, ni lui ni ses collègues n'entendaient engager l'avenir, tandis que M. Thiers, lui, de son côté, l'engageait d'une façon absolue, plus encore par ses réticences que par ses paroles. Il a établi cela, et il a fait une énergique protestation, violemment interrompue par la gauche — dite modérée — qui n'admet pas qu'on puisse, même en esprit et en espoir, toucher à son arche sainte : cette république qui a signé la cession de deux provinces, et qui a permis à la plus honteuse des insurrections de naître dans Paris, d'y grandir, et d'en chasser le pouvoir établi.

L'éloquence de M. de Kerdrel, troublée par d'orageuses interruptions, n'a pas été à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise ; mais ce qu'il a dit n'en a pas été moins dit, et il fallait, pour l'honneur du droit méconnu, que ces paroles fussent prononcées, puisque M. Thiers les avait provoquées par des déclarations qui outrepassaient son droit.

Les questions sont donc en face ; les questions de principes, les questions de droit, les questions de gouvernement, les questions de constitution d'Etat. Cela est, à notre avis, un grand malheur dans les circonstances où nous sommes.

Cependant nous croyons que si M. le président du Pouvoir exécutif voulait se rendre compte de la situation et que s'il voulait ne plus provoquer une grande partie de l'Assemblée en lui imposant tacitement un pouvoir organisé au lieu d'un pouvoir constitué, nous croyons que cette partie de l'Assemblée rentrerait dans son silence et dans le patriotique abandon de ses sympathies et de ses croyances.

Emile CARDON.

DISCOURS DE M. DE BISMARCK.

Voici le discours de M. de Bismarck, dont nous avons publié hier le résumé d'après une dépêche de l'*Indépendance belge* :

N'ayant pu assister à la dernière séance, je prends la liberté de donner quelques éclaircissements au sujet des questions qui me sont soumises.

Les gouvernements alliés ont pu concevoir l'espoir, lors de la conclusion des préliminaires de paix, que l'exécution de la convention, aussi bien que sa consécration par une paix définitive, ne rencontreraient pas de sérieux empêchements. Ils avaient donc cru inutile de présenter dans la session actuelle de nouvelles demandes financières.

D'après ce que j'ai appris, le gouvernement français avait, quelque temps avant l'explosion de l'insurrection de Paris, pris des mesures qui lui auraient permis de payer les premiers milliards de l'indemnité de guerre dans un délai relativement très rapproché et d'alléger ainsi les charges de l'occupation. Mais le versement seul du premier demi-milliard n'aurait pas encore pour conséquence l'évacuation des forts de Paris. (Écoutez ! écoutez !) Pour que cela ait lieu, il y aura encore

une autre stipulation à remplir, celle de la signature de la paix définitive.

Cependant, la pression que cette stipulation eût pu exercer sur une conclusion prochaine de la paix définitive ne se fait pas encore beaucoup sentir. Je ne puis pas dire que les négociations à Bruxelles avancent aussi rapidement que je m'y étais attendu ; je ne puis, au contraire, me défendre de penser que le gouvernement français caresse l'espoir d'obtenir, à une époque plus éloignée, où son autorité sera plus affermie, d'autres conditions de paix.

Un autre danger de nature à menacer le développement pacifique des événements pouvait naître de la délivrance des prisonniers internés en si grand nombre dans nos pays. M. Thiers avait proposé de cantonner l'armée française créée par ces prisonniers dans les pays situés derrière la Loire, et ce jusqu'à ratification de la paix définitive ; mais, à cause des circonstances particulières dans lesquelles se trouvait Paris, on s'arrêta à un moyen terme, d'après lequel 40.000 hommes de troupes françaises devaient rester à Paris pour y maintenir l'ordre.

L'agglomération d'une armée à Versailles n'était donc pas admissible ; mais, comme le gouvernement français avait besoin, pour vaincre l'insurrection de Paris, de forces plus considérables en deçà de la Loire, nous ne nous sommes pas opposés à ce qu'il fût dérogé aux stipulations pour le rassemblement d'une armée à Versailles. Seulement il va de soi que nos obligations relatives à la mise en liberté des prisonniers ont aussi pris fin, c'est-à-dire que nous nous réservons de décider dans quelle mesure nous les remplirons.

Maintenant, ces circonstances nous entraînent malheureusement aussi à de plus grandes dépenses financières, car les événements de France nous contraignent à y laisser des forces militaires plus considérables que nous n'en avions l'intention au moment où nous avons signé les préliminaires.

Nous devons, si nous voulons conserver entièrement la liberté de tous nos mouvements, rester si forts que nous puissions dans notre position faire face à toute combinaison de mesures militaires, quelles qu'elles soient.

Cet état de chose a amené, il est vrai, des sacrifices financiers extrêmement pénibles, et d'autant plus pénibles que le gouvernement français ne s'est pas vu jusqu'ici en position de faire les paiements stipulés pour l'entretien de nos troupes. Les échéances des termes de versement fixés aux mois de mars et d'avril n'ont pas été observées ; cependant on nous a donné l'assurance que tous les arriérés seront payés le 25 de ce mois, et qu'au 1^{er} mai le terme échéant à ce moment sera versé intégralement.

Nous sommes persuadés que le gouvernement français tiendra ses engagements, s'il est en état de les tenir, et j'ajoute que nous nous contenterons, à défaut d'espèces métalliques, des produits de la presse aux banknotes, toujours si complaisante en tout temps. (Hilarité.)

Il y aurait possibilité, — possibilité admise dans cette Chambre, — de mettre un terme à l'état de choses actuel en France par une intervention de notre part ; cependant, je n'ai pu me résoudre

à conseiller cet expédient à Sa Majesté l'empereur. (Bravos.) Je dois craindre qu'une intervention non-solicitée prévienne en ces circonstances toutes les parties contre nous ; en outre, je ne voudrais pas m'écarter volontiers du programme affirmé par Sa Majesté dans le discours du trône, programme de non-intervention dans les affaires de pays étrangers, même dans le cas où notre propre intérêt financier semble nous y engager.

Je suis donc d'avis — et j'ai trouvé jusqu'ici que l'opinion publique et, je crois pouvoir le dire aussi, la majorité de cette Chambre m'accorderont leur approbation — que nous persévérons provisoirement dans ce principe de non-intervention. Quant à donner l'assurance d'une abstention à tout prix, je ne le crois pas convenable ; seulement nous avons à nous réserver en tout cas le droit et le devoir de défendre nos propres intérêts là où nous les verrons menacés. (Chaleureux applaudissements.)

LÉTTRE D'UN INSURGÉ MALGRÉ LUI.

Nos chefs ne rêvent que sorties ; plus elles sont malheureuses, et elles le sont toujours, et plus ils tiennent à en tenter de nouvelles. Ils veulent prouver qu'on pouvait sortir contre les Prussiens. C'est de la folie, mais ça les amuse.

Voici que le bataillon se masse à l'abri du fort, du côté nord, puis nous descendons vers les Moulinaux. Nous tournons la colline, et nous arrivons à cent pas du chemin de fer, là où il y a un fort remblai, à l'abri duquel nous nous tenons hors de la vue de la redoute de Meudon.

Pourtant, il y a toujours des gens trop zélés. Certains hommes, ardents à la bravade, montèrent sur le talus, sous prétexte d'aller à la découverte ; il n'y avait pas trois minutes qu'ils étaient à découvrir, qu'une décharge de mitrailleuse passa au-dessus de nos têtes. Les gardes ne redescendirent pas.

Le commandant du bataillon fronça le sourcil. Mon ami et moi, chargés avec deux autres artilleurs de manœuvrer la mitrailleuse, étions à côté de lui. Il nous appela.

— Mettez la tête au-dessus du talus, et voyez si ces animaux sont morts, dit-il avec rudesse.

Je vous avoue que la perspective de m'exposer en cette circonstance me sourit fort peu, d'autant moins que du moment que le commandant traitait assez légèrement ses soldats, c'est qu'ils ne valaient pas le sacrifice de ma vie.

Cependant, tous les yeux étaient sur moi, et l'orgueil français m'ordonna d'obéir. Je grimpai sur le talus et risquai un œil au-dessus de la crête.

— S'ils ne sont pas morts, dis-je en redescendant, ils n'en valent guère mieux.

Le commandant réfléchit profondément, puis il sembla avoir pris un parti.

— Il faut voir ce qui se passe là-haut, dit-il ; nous allons hisser le drapeau blanc. Nous ferons semblant de ramasser les morts et nous ferons notre inspection.

Cet officier supérieur était un habile stratège. Il ordonna au bataillon de rebrousser chemin vers les Moulinaux et d'attendre, au bas de la colline, le signal qu'il donnerait. S'il agitait son képi en

Vair, il faudrait marcher au pas de course et tirer à bonne distance.

Quand le mouvement fut exécuté, le commandant, mon ami et moi, grimâmes sur le talus.

Mais, pour éviter le retour de la fusillade précédente, l'officier prit son mouchoir, l'entortilla au bout de son sabre et l'agita au-dessus de la crête, gravissant au fur et à mesure.

Il put parvenir à se tenir d-bout sur le remblai, et il nous fit signe de le suivre. Il agita toujours son mouchoir blanc au bout de son sabre.

Nos hommes, au nombre de sept, gisaient sur le sol, deux morts, les autres blessés, mais espacés entre eux; le dernier à distance égale du chemin de fer et du village du Val.

— Occupez-vous de les secourir, dit le commandant, agitant toujours son sabre et se mettant à courir.

Et il avançait vers le Val, lorsqu'une compagnie d'infanterie en sortit, avec un officier à sa tête.

Notre commandant se précipita vers cet officier, sans se préoccuper du dernier blessé, auprès duquel il venait de passer et qui l'appelait d'une voix déchirante.

Notre commandant se jeta dans les bras de l'officier tout surpris de cet accueil.

— Je déserte, s'écria-t-il, il y a quinze jours que j'attends cette occasion!

Ma foi, je fus tenté d'en faire autant, lorsqu'une détonation effroyable retentit. C'était le fort d'Issy qui envoyait un obus sur le Val.

Mais notre commandant avait disparu derrière les maisons. Le blessé qui l'avait hélé en vain eut peur d'être atteint par les projectiles et trouva la force de se relever et de courir vers le fort. Je l'imitai immédiatement.

Rentré au fort, le blessé raconta le mot du commandant. C'est dire qu'il est condamné à mort.

Quant à moi, ce n'est pas encore aujourd'hui que je pourrai filer, me suis-je dit le soir, en recevant le rapport pour notre capitaine, ce qui m'a permis de vous écrire avec quiétude.

Mais, en attendant, on m'affirme que beaucoup d'insurgés désertent.

Ils font bien! (Liberté.)

LES ZOUAVES DE CHARETTE A RENNES.

Il s'est passé à Rennes, au sujet du corps commandé par M. de Charette, des scènes à peu près identiques à celles qui ont eu lieu Angers à propos des francs-tireurs du général de Cathelineau.

Voici sur cette affaire des renseignements complets puisés dans les journaux de Rennes.

« Depuis un mois, dit le *Journal de Rennes*, le général de Charette s'occupe exclusivement de réorganiser sa légion, pour pouvoir se mettre à la disposition du gouvernement. Quelques ouvriers avinés, quelques gamins stipendiés ont proféré des cris, des menaces contre des zouaves isolés. Il y a eu, dans certains cas, des voies de faits; de jeunes zouaves, insultés lâchement, brutalement attaqués, maltraités, le plus souvent le soir, à la brune, ont dû se défendre. Des rixes s'en sont suivies; et les agresseurs n'ont pas toujours eu l'avantage »

« Dernièrement, ajoute le même journal, une certaine agitation s'est produite dans les quartiers des rues de Nemours et de Rohan. Quelques zouaves isolés venaient encore d'être l'objet d'agressions brutales et ignobles. L'un d'eux, après s'être débarrassé de ses assaillants, s'est aperçu qu'on lui avait volé sa montre.

« Voilà qui caractérise la moralité des mauvais drôles auxquels s'associent, sans y penser, des hommes égarés que des meneurs, qui sont les vrais coupables, poussent ainsi aux actes de désordre. Un détachement du poste de l'Hôtel-de-Ville a dû intervenir et faire quelques arrestations. »

A ce sujet, le *Journal d'Ille et Vilaine* nous apprend ce qui suit :

« Samedi dernier est venue devant le tribunal de police correctionnelle l'affaire d'outrages contre le général de Charette. Ce procès avait attiré au Palais-de-Justice un grand nombre de curieux.

« Trois personnes étaient poursuivies. M..., ferblantier-zingueur, était prévenu du délit de violences et d'outrages publics envers M. de Cha-

rette, à raison de ses fonctions et de sa qualité de général; P..., ouvrier bourrellier, était accusé du même délit et du délit de rébellion; enfin, C..., limonadier, était prévenu du même délit d'outrages et de complicité de rébellion, à l'aide de provocation par des discours tenus sur la voie publique.

« Le tribunal a déclaré les prévenus coupables des délits qui leur étaient imputés, et les a condamnés : M..., à six mois, P..., à cinq mois; et C..., à quatre mois de prison. »

On prête à M. de Charette les paroles suivantes : « Ils vous insultent... qu'est-ce que cela vous fait ?... Mais s'ils vous frappent... faites-vous respecter. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

— Le bruit a couru parmi les députés, que l'archevêque de Paris et deux autres membres du haut clergé auraient été fusillés par les insurgés. Quoique depuis sept à huit jours les excitations au meurtre n'aient pas manqué, témoin les odieuses « réclamations » du *Père Duchêne* et de la *Montagne*, l'inutilité de ces crimes fait qu'on est peu disposé à y croire. Il est bien vrai que dans la Commune se rencontrent des hommes décidés à tout; il est bien vrai que le « citoyen » Raoul Rigault ne croit pas au triomphe de la Commune si on ne l'assure par « l'extermination du clergé » (textuel), mais nous avons quelque raison de ne pas croire que la nouvelle est inexacte.

— La Commune ne se contente pas de supprimer les journaux à Paris, elle veut encore les empêcher de paraître en province.

Le *Constitutionnel* et le *Pays* avaient pris le parti de démonter leurs machines et d'emballer les casses pour aller s'établir en province. Par ordre de la Commission de sûreté générale, dit le *National*, tout le matériel a été saisi et mis sous scellés. Ces deux journaux se trouvent, par conséquent, dans l'impossibilité de remplir les engagements contractés avec leurs abonnés de province.

— La *France* annonce que le curé de Saint-Médard et le curé de Saint-Roch ont été mis en liberté.

Les églises Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Médard et Saint-Roch ont été rouvertes.

En revanche nous apprenons par le *Cri du peuple* que l'église Saint-Nicolas-des-Champs sert de lieu de réunion à un club où l'on acclame chaque soir la Commune.

— L'un des secrétaires de M. Claude, le chef de la sûreté, celui qui se distingua dans l'affaire de Tropmann, à la recherche du père Kinck, est arrivé à Versailles, après être resté caché pendant vingt-neuf jours dans Paris, continuant courageusement son métier et apportant de précieux renseignements sur ce qui se passe à l'*ex-préfecture*, comme on dit.

— Il est arrivé cette nuit ou ce matin (27), à Versailles, près de 2 ou 3,000 Parisiens fuyant la capitale. Dans certains quartiers, il n'y a plus aucune sécurité, soit que les obus égarés y arrivent, soit que les logements soient « réquisitionnés » par la Commune pour y établir des ambulances, ou pour y loger des réfugiés des quartiers exposés. D'ailleurs, les mines, les torpilles, les fourneaux que prodigue dans Paris le zèle du citoyen Gaillard, décident à s'enfuir quiconque a la possibilité de quitter la ville.

— A Reims : la Commune a expédié des délégués qui devaient soulever les ouvriers. Ils n'ont rien soulevé du tout, mais on leur a mis la main dessus. A l'heure où nous écrivons, ces messieurs sont dans les meilleures conditions du monde pour faire cette remarque, qu'ils auraient mieux fait de ne pas aller à Reims.

— Nous lisons dans le *Télégraphe*, de Brest :

« On écrit du Havre que la flottille de canonnières, commandée par M. le capitaine de frégate Lacombe, vient d'entrer en Seine, se dirigeant sur Paris. »

— Un Parisien qui est parvenu à s'échapper de Paris est arrivé à Rouen dans une voiture de déménagements et enfermé dans une armoire à

glace. Celui-là, du moins, ne pourra pas dire qu'il a cessé d'être dans ses meubles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le dépouillement du scrutin pour les élections au conseil municipal a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits.....	5,141
Nombre des votants.....	1,806
Nombre de suffrages nécessaires pour être élu.....	904

Dix-huit candidats ayant obtenu ce chiffre sont membres du conseil municipal. Tous, excepté M. Delavan, appartiennent à la liste démocratique.

Voici dans quel ordre ils se présentent, sauf erreur :

MM. Bury.....	1203
2 Abellard.....	1162
3 Bodin.....	1069
4 Labiche.....	1061
5 Poulet.....	998
6 Le Blaye.....	995
7 Terrien.....	977
8 Delavan.....	961
9 Combiér.....	961
10 Mauriceau-Delannay.....	947
11 Bardou.....	945
12 Jarry.....	945
13 Gasnault.....	941
14 Guédon.....	936
15 Considérant.....	920
16 Harrault.....	916
17 Voisin.....	908
18 Gilbert-Lancement.....	904

Les autres candidats de cette même liste ont obtenu les suffrages suivants :

MM. Guérin, ancien notaire.....	903
Jacob, industriel.....	878
Cholet.....	873
Coulon.....	859
Bonneau.....	821
Guérineau.....	820
Garreau-Moulard.....	800
Liénard.....	797
Brillatz.....	795
Loard.....	767

Les candidats de la seconde liste ont réuni les voix dans l'ordre ci-après :

MM. Girard, Edouard.....	886
Bouchard, docteur-médecin.....	876
Chudeau.....	874
Jocffrault.....	851
Ducamp Courtiller.....	841
Ratouis, Charles.....	832
De Fos, Gustave.....	827
Clouard.....	822
Détriché.....	821
Lambert-Lesage.....	818
Besson-Morin.....	817
Thoreau, Ernest.....	816
Gratien, Frédéric.....	815
Léon Moricet.....	814
Bersoullé, Charles.....	811
Foucher Gilbert.....	809
Bucaille.....	808
Coutard.....	804
Chivert.....	794
Pasquier Ardouin.....	782
Pichon, docteur-médecin.....	776
Gouby aîné.....	748
Chantonineau.....	727
Boutet, Camille.....	719
Bréchnignac.....	686
Angelo Bolognesi.....	657

Le second tour de scrutin pour neuf conseillers aura lieu dimanche prochain, de 6 h. du matin à 6 h. du soir.

Le 23 avril 1871, M. Ollivier de Laleu, propriétaire d'un harnais requis le 3 décembre 1870, a convoqué en assemblée chez lui, rue de la Chouetterie, n° 5, tous les propriétaires de chevaux et voitures qui ont concouru aux différents convois partis les 3, 4, 5, 6 et 7 décembre 1870, afin d'aviser aux moyens d'obtenir le remboursement intégral des sommes promises par l'Etat.

Sur 150 inscrits, 62 ont déjà signé leurs déclarations, avec l'intention formelle de s'associer à toutes les démarches nécessaires.

En conséquence, après une délibération à laquelle chaque intéressé apportait son avis, il a été convenu ce qui suit :

1° Que les démarches commencées par M. Ollivier de Laleu ont été complètement approuvées ;

2° Que les mesures conciliaires seraient les meilleures à employer d'abord ;

3° Que M. Ollivier de Laleu serait chargé, au nom de tous les signataires, d'établir un mémoire indicatif et circonstancié des faits qui motivent les réclamations ;

4° Que ce mémoire serait adressé au conseil général, avec une demande de poursuite, dans le cas où la réponse de l'Etat serait trouvée insatisfaisante par les intéressés ;

5° Qu'une copie dudit mémoire serait également adressée aux autorités militaires compétentes, avec prière de prendre en considération notre première démarche ;

6° Que dans le cas où l'Etat ne donnerait point droit à la demande contenue dans ce mémoire, une réunion nouvelle aurait lieu, afin de décider si on devrait poursuivre l'Etat pour l'exécution des conditions imposées par ses représentants aux réquisitionnés.

S.-B. OLLIVIER DE LALEU.

Il est à remarquer que la somme due aujourd'hui aux 62 convoyeurs, signataires inscrits, s'élève à 29,422 fr. 15 c. Plus de la moitié des réclamants sont décidés à ne rien perdre de leurs droits, fallût-il pour y arriver commencer une procédure.

Quant à ceux des convoyeurs requis aux mêmes dates, qui n'ont pu assister à la réunion du 23 avril, M. Ollivier de Laleu se met entièrement à leur disposition, et sera heureux de joindre leurs justes réclamations à celles qui précèdent.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 30 avril, 12 h. soir.

Chef du pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Les travaux d'approche contre le fort d'Issy ont continué, et le gouvernement a reçu les dépêches suivantes, qu'il s'empresse de publier :

« Bel-Air, 30 avril, 5 h. 05 matin.

« Le général de Cissey à M. le Chef du pouvoir exécutif et à M. le maréchal commandant en chef à Versailles.

« Le coup de main sur la ferme de Bonamy, en avant de Châtillon, a été exécuté par une compagnie du 70^e et par la compagnie des éclaireurs du 71^e. Deux officiers insurgés ont été tués et 50 insurgés blessés ou tués. On a fait 75 prisonniers dont 4 officiers qui arriveront dans la matinée à Versailles. De notre côté, un sergent et 2 hommes tués et 6 blessés.

« On ne saurait accorder trop d'éloges à ces troupes, et surtout aux capitaines Dumouche du 70^e, et Broussier, du 71^e. A plus tard, les détails sur l'affaire d'Issy. »

Bel-Air, 30 avril, 6 h. 55 m.

Le général de Cissey à M. le maréchal Mac-Mahon à Versailles.

Je reçois du général Faron la dépêche suivante :

« Fleury, 30 avril, 6 h. m.

« Opération bien réussie. Le cimetière, les tranchées, les carrières et le parc d'Issy ont été enlevés avec beaucoup d'élan par les bataillons des brigades de Roja, Patourel et Berthe, avec le concours des fusiliers marins. Nous occupons fortement les nouvelles positions très-rapprochées des saillants et de l'entrée du fort. Le parc est relié au chemin de fer par une tranchée passant en avant du cimetière.

« De notre côté, peu de morts, une vingtaine de blessés. Les insurgés, en très-grand nombre, se sont précipitamment retirés en laissant de nombreux morts et blessés, ainsi qu'une certaine de prisonniers, 8 pièces d'artillerie, beaucoup de munitions, 8 chevaux. »

Signé : A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.